

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 211-169-1910 modifiant celui du 18 août 1900 organisant le service des Douanes.

n° 211-169-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 novembre 1910

Numéro JO
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro
1 décembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par le décret du 18 juin 1884

Vu le Journal Officiel de la République française du 5 novembre 1910, contenant le texte du décret du 20 octobre 1910 modifiant celui du 18 août 1909 organisant le service des Douanes à la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la Colonie le décret du 20 octobre 1910 modifiant celui du 18 août 1900 organisant le service des Douanes à la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général, CASTAING.